

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 27 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline ; OLLIVRO Hervé ; PETIT-LECLERC Françoise ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents : BOSCHER Marina ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **mercredi 12 avril 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-04-20	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EHPAD LES MAGNOLIAS – VACANCE DE POSTE – AIDE-SOIGNANT - 35 H SEMAINE
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 modifié relatif au régime de sécurité sociale des agents permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial,

VU le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des Aides-soignants territoriaux,

VU la délibération DEL 29-05-2018 du Conseil d'Administration du CIAS en date du 17 mai 2018, **fixant** la liste des emplois permanents de l'Ehpad les Magnolias de Pontrieux.

Un poste d'Aide-soignant, 35 heures semaine, est devenu vacant à l'Ehpad les Magnolias de Pontrieux, suite au départ en retraite d'un Agent.

Par conséquent, il convient de procéder à la vacance de ce poste, ainsi qu'au recrutement à compter du **1^{er} septembre 2023**.

La Vice-présidente du CIAS demande l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à la vacance de poste et aux opérations de recrutement.

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à :

- **Procéder à la vacance de poste.**
- **Procéder aux opérations de recrutement.**
- **Modifier le tableau des effectifs en conséquence.**

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente

